



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 19 Décembre 2012**

Date de la convocation 12 Décembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain  <b>CEYRAS :</b> M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, M.CERET Hugues  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,  <b>LACOSTE :</b> M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard  <b>LIAUSSON :</b> M.BETZ Bruno,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel  <b>MOUREZE :</b> M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN :</b> M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART Davis, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme  <b>PAULHAN :</b> M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard,  <b>PERET :</b> M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC :</b> Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,  <b>VALMASCLE :</b> Mlle VALENTINI Martine  <b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>M. FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain  Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude  M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François  M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier  M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel  M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>

**Objet : Budget primitif 2012- Budget général – Décision Modificative n°3.**

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient d'approuver une décision modificative n°3 au budget général.

<p>Accusé de réception en préfecture  034-243400355-20121220-2012-12-19-21-DE  Date de télétransmission : 21/12/2012  Date de réception préfecture : 21/12/2012</p>
---

Il précise que cette modification concerne les mouvements suivants :

Investissement :

Opération 115 – BP 2012 : réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux bâtiment administratif des services techniques et ordures ménagères

L'objet de la Décision Modificative reprend le projet global de restructuration des locaux technique et administratif sur le site d'Aspiran :

- Consultation globale pour la réalisation du bâtiment et de l'abri podium prévu en 2<sup>ème</sup> tranche – montant du marché : 229 093.45 € H.T.
- Avenant afin d'agrandir le bâtiment initialement prévu suite au déplacement du service police rurale à Aspiran : 17 584.78 € H.T.
- Location d'un bâtiment modulaire permettant d'accueillir les bureaux administratifs du service collecte et police rurale, dans l'attente de la réalisation des travaux
- Comptabilisation de dépenses d'équipements sanitaires dans le cadre du réaménagement des vestiaires de la collecte, initialement prévues en fonctionnement car réalisation en régie

Chap.	Désignation	Dépenses	Chap.	Désignation	Recettes
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>0.00</b>	<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		
Op. 115	Travaux Aspiran	+ 93 000.00			
Op. 138	Plan de gestion du Salagou	- 78 510.15			
Op. 130	PLH	- 4 055.00			
Op. 160	Participations diverses	- 3 900.00			
Op. 111	Acquisition matériel informatique	- 6 534.85			

Fonctionnement :

Le Budget Général doit prendre en considération les diverses évolutions au titre des charges de personnel pour cette année 2012 : la revalorisation indiciaire, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), la mise en place des astreintes.

Par ailleurs, le transfert de charges pour l'accueil de loisirs associé à l'école de Fontès (ALAE) est en cours d'instruction ce qui a retardé certains paiements dus à la commune. En conséquence, il est proposé de régulariser en 2012 une partie des sommes dues en 2010 et 2011.

Chap.	Désignation	Dépenses	Chap.	Désignation	Recettes
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		
011	Charges à caractère général	- 45 500,00			
012	Charges de personnel	+ 57 500,00			
66	Charges financières	- 12 000,00			

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances et personnel réunie le 12 Décembre 2012.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la décision modificative n°3 au budget général telle que présentée ci-dessus.

**PRECISE** que ces sommes seront portées au budget 2012 du budget général.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.

